



Liquidation communautaire après divorce

Par **Fascorp**, le 19/09/2009 à 11:09

Bonjour,

Cadre liquidation communautaire avec bien immobilier dont compromis de vente sera signé le 30/09/2009.

Puis-je demander le versement partiel de ma quote-part au Notaire ?

Cordialement.

Par **Marion2**, le 19/09/2009 à 14:54

Bonjour,

Bien sûr que non. Avec quel argent ?

Le notaire ne peut pas vous avancer de l'argent.

Vous devrez attendre la signature de l'acte authentique pour percevoir votre quote-part.

Cordialement.